



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 7377

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'illettrisme dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de lutter efficacement contre l'illettrisme.

Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire et sa prévention sont les préoccupations premières du ministère de l'éducation nationale, qui réaffirme avec force les objectifs centraux et les contenus d'enseignement de l'école primaire. Les évaluations internationales Progress in International Reading literacy (Pirls) et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) renforcent l'alerte. Il faut donc permettre au réseau d'instruction et d'éducation de s'organiser au plus près des besoins des enfants et des familles. Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves, le ministère de l'éducation nationale veut redonner aux maîtres toute leur responsabilité pédagogique dans le cadre des programmes. Il faut aujourd'hui dépasser le débat sur les méthodes pour faire entrer le service public d'éducation dans une logique de résultat. C'est le sens des mesures annoncées pour redéfinir un nouvel horizon pour l'école. Les programmes scolaires, pour être lus et compris de tous, sont en phase de réécriture, avec des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés. L'apprentissage de la langue française est une priorité absolue. Une évaluation, assurée tout au long de la scolarité primaire, est régulièrement communiquée aux familles. Des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE 1 et en CM 2, permettront de déterminer les acquis de chaque élève et les résultats en seront communiqués aux familles. La création de la semaine scolaire de 24 heures permet d'instituer une aide de deux heures hebdomadaires pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages. L'école maternelle doit jouer son rôle dans la réussite scolaire avec un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique. Les deux temps de l'école, le temps de la transmission des savoirs au service des apprentissages fondamentaux et le temps de l'accompagnement éducatif, doivent être clairement identifiés. Le cas échéant, des stages de remise à niveau entre la fin du CM 1 et l'entrée en 6e pourront être organisés pendant les vacances par des enseignants volontaires. Enfin, l'accompagnement éducatif sera progressivement généralisé pour constituer une offre complémentaire hors du temps d'enseignement proprement dit.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7377

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6266

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 550